

## L'ACTIVITÉ DES MISSIONS LOCALES EN 2012 ET 2013

L'accès à l'emploi des jeunes suivis se dégrade malgré un fort recours aux contrats aidés

**En 2013, 534 000 jeunes de 16 à 25 ans ont été accueillis pour la première fois dans le réseau des missions locales, soit une augmentation de 5 % par rapport à 2012 et de 10 % par rapport à 2011. Depuis 2011, le nombre de jeunes en contact avec le réseau a augmenté dans les mêmes proportions et a atteint en 2013 un niveau historique : 1 446 000, dont 1 224 000 reçus en entretien individuel par un conseiller. L'activité globale s'est logiquement accrue avec un peu moins de 4,5 millions d'entretiens individuels assurés par les conseillers des missions locales.**

**Les jeunes reçus en entretien individuel en 2013 ont signé 593 000 contrats de travail, chiffre stable par rapport à 2012 mais en baisse de 7 % par rapport à 2011.**

**Cette baisse sensible recouvre une forte chute des contrats de travail « classiques » (100 000 de moins en deux ans), en partie compensée par un recours important aux emplois aidés (63 000 de plus en deux ans) qui limite l'impact de la crise économique pour les jeunes bénéficiaires.**

Le réseau des missions locales a pour but d'aider les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion sociale et professionnelle. Il les informe, les conseille et, au besoin, les accompagne afin de faciliter leur accès à l'emploi. Les missions locales mettent notamment en œuvre des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi durable des jeunes en grande difficulté : le contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis) depuis 2005, le revenu contractualisé d'autonomie (RCA) en 2011 et l'accord national interprofessionnel pour les jeunes décrocheurs, dit « ANI décrocheurs », depuis 2012 (encadré 1 ; [1] et [2]).

### Toujours plus de jeunes suivis par les conseillers des missions locales

En 2013, 534 000 jeunes ont été accueillis pour la première fois dans une mission locale (tableau 1 et encadré 2), niveau le plus haut depuis 2005. Ils étaient 507 000 en 2012 et 487 000 en 2011, soit une augmentation de 10 % en deux ans. Cette forte progression traduit l'effort du réseau en direction des jeunes particulièrement touchés par la hausse du chômage : le taux de chômage des 15-24 ans est ainsi passé de 21,9 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2011 à 25,3 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2012 ([3] et [4]) ; il était de 22,7 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2013 (1).

(1) Taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) ; source Insee, enquête Emploi.

Tableau 1 • L'accueil des jeunes dans le réseau entre 2005 et 2013

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Entretiens individuels assurés par le réseau .....	2 968 000	3 743 000	3 578 000	3 674 000	3 885 000	3 924 000	4 073 000	4 240 000	4 462 000
Jeunes en contact avec le réseau .....	1 146 000	1 214 000	1 130 000	1 213 000	1 256 000	1 323 000	1 365 000	1 385 000	1 446 000
<i>Dont : jeunes reçus en entretien.....</i>	<i>958 000</i>	<i>1 018 000</i>	<i>1 005 000</i>	<i>1 021 000</i>	<i>1 098 000</i>	<i>1 137 000</i>	<i>1 147 000</i>	<i>1 165 000</i>	<i>1 238 000</i>
<i>  jeunes reçus en entretien individuel.....</i>	<i>945 000</i>	<i>1 005 000</i>	<i>995 000</i>	<i>1 011 000</i>	<i>1 088 000</i>	<i>1 110 000</i>	<i>1 134 000</i>	<i>1 151 000</i>	<i>1 224 000</i>
Jeunes accueillis pour la première fois.....	449 000	477 000	452 000	467 000	515 000	515 000	487 000	507 000	534 000
<i>Dont : femmes (en %).....</i>	<i>52</i>	<i>53</i>	<i>54</i>	<i>52</i>	<i>50</i>	<i>51</i>	<i>52</i>	<i>50</i>	<i>49</i>
<i>  mineurs (en %).....</i>	<i>16</i>	<i>17</i>	<i>17</i>	<i>17</i>	<i>15</i>	<i>15</i>	<i>16</i>	<i>16</i>	<i>15</i>
<i>  demandeurs d'emploi inscrits (en %).....</i>	<i>50</i>	<i>48</i>	<i>45</i>	<i>44</i>	<i>50</i>	<i>49</i>	<i>47</i>	<i>47</i>	<i>48</i>
<i>  demandeurs d'emploi non inscrits (en %)</i>	<i>28</i>	<i>31</i>	<i>34</i>	<i>37</i>	<i>34</i>	<i>34</i>	<i>36</i>	<i>37</i>	<i>37</i>

Champ : jeunes en contact avec le réseau (entretien individuel, information collective, atelier ou visite...) et jeunes accueillis pour la première fois par le réseau (reçus pour la première fois en entretien individuel par un conseiller) dans l'année ; France entière.



Source : Parcours 3 (extractions octobre 2013 et avril 2014) ; traitement Dares.

En 2013, les jeunes femmes, majoritaires ces dernières années, représentent un peu moins de la moitié des jeunes accueillis pour la première fois. La part de jeunes mineurs en premier accueil est de 15 %, en baisse d'un point par rapport à 2012 et 2011.

Le nombre de jeunes en contact avec une mission locale (1,45 million en 2013) poursuit sa hausse : +4 % par rapport à 2012 après une hausse de 1 % entre 2011 et 2012. La plupart de ces jeunes (85 %) ont été reçus par un conseiller en entretien individuel. Au cours de l'année 2013, les conseillers ont ainsi assuré une moyenne de 3,6 entretiens individuels par jeune contre 3,7 au cours des deux années précédentes ([5]).

En 2013, 85 % des 534 000 jeunes reçus en premier accueil déclarent être à la recherche d'un emploi. Cette proportion est quasiment stable depuis 2009. En 2013, 48 % des jeunes reçus en premier accueil sont effectivement inscrits à Pôle emploi.

### De plus en plus de jeunes bacheliers dans les missions locales

En 2013 et en 2012, la proportion de bacheliers accueillis par les missions locales a continué d'augmenter : 36 % des jeunes en premier accueil en 2013 ont au moins un baccalauréat, contre 34 % en 2012 et 32 % en 2011. Ces jeunes diplômés sont de plus en plus nombreux à bénéficier des services du réseau : 192 000 en 2013 contre 172 000 en 2012 et 155 000 en 2011, soit une hausse de 24 % en deux ans (tableau 2). Cette tendance haussière est observée depuis 2005 où seulement 122 000 bacheliers s'étaient présentés dans le réseau (27 % des jeunes en premier accueil) mais elle s'est accélérée depuis 2011.

Dans le même temps, même si leur nombre est quasiment stable, la proportion de jeunes peu qualifiés en premier accueil (niveaux V sans diplôme, V bis ou VI) a baissé, passant de 39 % en 2011 à 37 % en 2012 et seulement 35 % en 2013 ; ils étaient 43 % en 2005.

Comme les années précédentes, les hommes accueillis pour la première fois sont plus jeunes et moins qualifiés que les femmes. En 2013, 17 % des jeunes hommes sont mineurs, contre 13 % des jeunes femmes (tableau 2). 41 % des jeunes hommes sont sortis de l'enseignement général avant la terminale ou sans avoir obtenu de CAP-BEP, contre 29 % des femmes. Seuls 30 % des jeunes hommes ont au moins un baccalauréat, contre 41 % des jeunes femmes.

### Des jeunes plus dépendants que par le passé en matière de logement et de transport

Depuis quelques années, la part de jeunes disposant d'un logement autonome baisse : 20 % des premiers accueils en 2012 comme en 2013, contre 22 % en 2011 et 23 % en 2009. Cependant, le niveau de 2013 est assez proche du niveau de 2005 où 21 % des jeunes en premier accueil disposaient de leur propre logement.

En moyenne plus jeunes que les femmes, les hommes en premier accueil en 2013 restent plus souvent dépendants de leur famille : seuls 14 % d'entre eux ont un logement autonome contre 27 % des jeunes femmes. De fait, 74 % des jeunes hommes sont hébergés chez leurs parents ou chez un autre membre de la famille, contre 61 % des jeunes femmes. Celles-ci sont également plus nombreuses que les jeunes hommes à avoir fondé une famille : 14 % d'entre elles vivent en couple et 9 % ont au moins un enfant à charge, contre respectivement 6 % et 3 % des hommes (tableau 2).

La dépendance des jeunes en matière de transport reste forte, surtout pour les jeunes femmes. En 2013, comme les années précédentes, environ 60 % des jeunes en premier accueil n'ont aucun moyen de transport individuel motorisé. Les jeunes femmes sont un peu moins mobiles : 65 % d'entre elles n'ont aucun moyen de transport individuel motorisé, contre 58 % des jeunes hommes. Si elles sont un peu plus nombreuses à avoir leur permis de conduire et aussi nombreuses

Tableau 2 • Caractéristiques des jeunes en premier accueil selon le sexe

En %



	Jeunes en premier accueil						Variation entre 2013 et 2005 (en points)
	2012			2013			
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	
<b>Âge au premier accueil</b>							
16 ou 17 ans.....	18	14	16	17	13	15	-1
De 18 à 21 ans.....	55	56	55	54	55	55	2
De 22 à 25 ans.....	27	30	29	29	32	30	-1
<b>Niveau de formation initiale</b>							
Au moins bac+2 (niveau I, II ou III).....	5	9	7	6	10	8	1
Baccalauréat (niveau IV avec diplôme).....	22	31	27	24	31	28	8
Niveau baccalauréat sans diplôme (niveau IV sans diplôme).....	10	10	10	10	10	10	0
CAP-BEP (niveau V avec diplôme).....	19	19	19	19	19	19	-1
Niveau CAP-BEP sans diplôme, sortie de 2 <sup>nde</sup> ou 1 <sup>ère</sup> (niveau V sans diplôme).....	16	12	14	15	11	13	-2
Première année CAP-BEP, sortie de 3 <sup>e</sup> (niveau V bis).....	18	13	15	17	12	14	-4
Sortie avant la 3 <sup>e</sup> générale (niveau VI).....	10	6	8	9	6	8	-2
<b>Type d'hébergement</b>							
Chez les parents.....	62	52	57	62	51	57	3
Chez un autre membre de la famille.....	11	10	11	12	10	11	0
Logement autonome.....	13	26	20	14	27	20	-1
Chez des amis.....	6	5	5	5	6	5	0
En foyer, en centre d'hébergement et de réinsertion sociale, en hôtel.....	3	4	3	3	3	3	-1
Sans hébergement, en hébergement nomade.....	1	1	1	1	1	1	0
Autres.....	4	2	3	3	2	3	-1
<b>Situation familiale</b>							
Célibataire.....	94	85	90	94	85	90	2
Marié, pacsé, vie maritale.....	6	14	10	6	14	10	-2
Séparé, divorcé, veuf.....	0	1	0	0	1	0	0
<b>Enfants</b>							
Au moins un enfant à charge.....	3	11	7	3	9	6	-3
<b>Nationalité</b>							
Française.....	94	94	94	94	93	94	1
Étranger Union européenne.....	1	1	1	1	2	1	0
Étranger hors Union européenne.....	5	5	5	5	5	5	-1
<b>Zone d'habitation</b>							
Zone urbaine sensible (Zus).....	13	12	13	13	12	13	ND
Zone rurale.....	15	16	15	16	16	16	ND
Hors Zus et zone rurale.....	72	72	72	71	72	71	ND
<b>Mobilité</b>							
Automobile personnelle.....	31	32	31	33	33	33	ND
Motocyclette, mobylette ou scooter.....	9	3	6	9	2	6	ND
Aucun moyen de transport individuel motorisé.....	60	65	63	58	65	61	-3
Permis B.....	37	38	37	38	39	38	ND

ND : non disponible du fait de l'absence de données en 2005.

Champ : ensemble des jeunes reçus en premier accueil en 2005, 2012 ou 2013.

Source : Parcours 3  
(extractions octobre  
2013 et avril 2014) ;  
traitement Dares.

à posséder une automobile personnelle, elles utilisent moins souvent un deux-roues : 2 % d'entre elles possèdent une motocyclette, une mobylette ou un scooter, contre 9 % des jeunes hommes.

### Des contrats de travail moins nombreux mais davantage d'emplois aidés

En 2013, les missions locales ont permis aux jeunes reçus en entretien individuel de suivre 219 000 formations contre 226 000 en 2012 comme en 2011, soit une baisse de 3 %. Dans un contexte économique difficile ([6]), les jeunes reçus ont signé 593 000 contrats de travail, chiffre stable par rapport à 2012 mais en baisse de 7 %

par rapport à 2011 alors même que le nombre de jeunes reçus en entretien individuel s'est accru de 8 % en deux ans (tableau 3).

Les jeunes reçus en entretien individuel en 2013 ont signé seulement 415 000 contrats de travail « classiques » contre 465 000 en 2012 et 516 000 en 2011. Ces deux fortes baisses consécutives touchent tous les types de contrats : l'intérim est particulièrement affecté (-16 % entre 2011 et 2012) et reflète la baisse de l'offre générale de ce type de contrats pour les jeunes. Depuis 2010, ces derniers sont d'ailleurs particulièrement impactés par les fortes variations du marché du travail temporaire ([7] et [8]). La baisse du nombre de contrats à durée indéterminée (CDI) signés est aussi particulièrement spectaculaire : -15 % entre 2011 et 2012 puis -19 % entre 2012 et 2013.

Tableau 3 • Contrats de travail signés depuis 2010 par les jeunes reçus en entretien individuel

Année	2010		2011		2012		2013	
Nombre de jeunes reçus en entretien individuel	1 110 000		1 134 000		1 151 000		1 224 000	
Types de contrats de travail signés	Part en 2010 (en %)	Nombre de contrats en 2010	Part en 2011 (en %)	Nombre de contrats en 2011	Part en 2012 (en %)	Nombre de contrats en 2012	Part en 2013 (en %)	Nombre de contrats en 2013
<b>Emplois «classiques»</b> .....	<b>80</b>	<b>461 000</b>	<b>81</b>	<b>516 000</b>	<b>78,3</b>	<b>465 000</b>	<b>70</b>	<b>415 000</b>
CDD .....	36,1	208 000	36,6	233 000	36,5	217 000	33,2	197 000
Intérim .....	21,9	126 000	23,4	149 000	21,6	128 000	19,1	113 000
CDI .....	11,8	68 000	11,6	74 000	10,6	63 000	8,6	51 000
Contrat saisonnier .....	9,2	53 000	8,4	54 000	8,6	51 000	7,8	46 000
Autres contrats .....	1,0	6 000	1,0	6 000	1,0	6 000	0,7	4 000
<b>Emplois aidés</b> .....	<b>12</b>	<b>69 000</b>	<b>11</b>	<b>70 000</b>	<b>13,5</b>	<b>80 000</b>	<b>22,4</b>	<b>133 000</b>
Emploi d'avenir CDD non marchand .....	-	-	-	-	0,2	1 000	9,9	59 000
Emploi d'avenir CDD marchand .....	-	-	-	-	-	-	0,8	5 000
Emploi d'avenir CDI non marchand .....	-	-	-	-	-	-	1,5	9 000
Emploi d'avenir CDI marchand .....	-	-	-	-	-	-	0,7	4 000
CUI-CAE .....	7,5	43 000	7,2	46 000	9,3	55 000	6,1	36 000
CUI-CIE .....	1,7	10 000	1,2	7 000	1,3	8 000	1,0	6 000
Insertion par l'activité économique (IAE) .....	2,3	13 000	2,2	14 000	2,2	13 000	2,0	12 000
Autres contrats aidés .....	0,5	3 000	0,5	3 000	0,5	3 000	0,3	2 000
<b>Alternance</b> .....	<b>8,0</b>	<b>46 000</b>	<b>8,0</b>	<b>51 000</b>	<b>8,2</b>	<b>49 000</b>	<b>7,6</b>	<b>45 000</b>
Contrat d'apprentissage .....	5,2	30 000	5,2	33 000	5,4	32 000	5,1	30 000
Contrat de professionnalisation .....	2,8	16 000	2,8	18 000	2,8	17 000	2,5	15 000
<b>Ensemble</b> .....	<b>100</b>	<b>576 000</b>	<b>100</b>	<b>637 000</b>	<b>100</b>	<b>594 000</b>	<b>100</b>	<b>593 000</b>

Lecture : 13,5 % des contrats de travail signés en 2012 sont des emplois aidés et 8,2 % sont des emplois en alternance.

Champ : ensemble des contrats signés en 2010, 2011, 2012 et 2013 par les jeunes reçus en entretien individuel dans le réseau des missions locales ; France entière.



Source : Parcours 3 (extractions octobre 2013 et avril 2014) ; traitement Dares.

Tableau 4 • Nombre d'entretiens individuels dans l'année suivant le premier accueil, en 2012

En %

Nombre d'entretiens individuels dans les 12 mois	Niveau de formation à la sortie du système scolaire							Ensemble
	Au moins bac+2 (niveaux I, II ou III)	Diplôme du bac (niveau IV diplômé)	Niveau bac (niveau IV sans diplôme)	Diplôme de CAP ou BEP (niveau V diplômé)	Niveau CAP ou BEP, 1 <sup>ère</sup> , 2 <sup>ème</sup> (niveau V sans diplôme)	Sortie avant dernière année CAP-BEP (niveau Vbis)	Sortie avant 3 <sup>e</sup> générale ou 4 <sup>e</sup> non générale (niveau VI)	
1 .....	35	26	23	23	21	21	21	<b>23</b>
2 .....	23	20	17	18	16	16	16	<b>18</b>
3 .....	13	13	13	13	12	12	12	<b>13</b>
4 .....	8	10	10	10	9	9	9	<b>10</b>
5 .....	6	7	7	8	8	8	8	<b>7</b>
6 à 9 .....	11	16	18	18	19	19	19	<b>17</b>
10 ou plus .....	4	8	12	11	15	15	15	<b>12</b>
<b>Ensemble</b> .....	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Lecture : 23 % des jeunes de niveau I, II ou III reçus en premier accueil ont bénéficié de deux entretiens individuels dans l'année qui a suivi leur premier accueil.

Champ : jeunes accueillis pour la première fois par le réseau des missions locales entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et le 30 juin 2012 ; France entière.



Source : Parcours 3 (extraction octobre 2013) ; traitement Dares.

Au total, en deux ans, les jeunes reçus en entretien individuel ont signé 100 000 contrats de travail « classiques » en moins, alors même qu'ils étaient 8 % de plus.

Le nombre de contrats en alternance (apprentissage et professionnalisation ([9] et [10])) signés par les jeunes suivis en mission locale baisse lui aussi (-12 % entre 2011 et 2013), (tableau 3).

La baisse importante des contrats « classiques » et de l'alternance est en partie compensée par une forte hausse des contrats aidés ([11]) : 133 000 en 2013, contre 80 000 en 2012 et 70 000 en 2011. Cette hausse s'explique par une croissance soutenue de l'emploi aidé non marchand entre 2011 et 2013, due notamment au lancement des emplois

d'avenir à partir de la fin de l'année 2012. Ceux-ci ont ainsi bénéficié à 78 000 jeunes suivis par les missions locales au cours de l'année 2013. Dans le même temps, l'insertion par l'activité économique connaît une relative érosion ([12]).

### Un suivi des jeunes sans diplôme en premier accueil un peu plus intense

Dans un contexte économique difficile, en 2012 (2), le réseau des missions locales a encore accru ses efforts en direction des jeunes sans diplôme. Ainsi, parmi les jeunes accueillis pour la première fois au 1<sup>er</sup> semestre, la part de ceux

(2) Les données du 1<sup>er</sup> semestre 2013 ne sont pas encore disponibles car le calcul des indicateurs du tableau 4 nécessite un recul d'1 an et une stabilisation des données de 3 mois. Les données du tableau 4 pour l'année 2013 seront donc disponibles à l'automne 2014.

Tableau 5 • Accès à l'emploi et à la formation dans les 6 mois suivant le premier accueil en 2010, 2011 et 2012\*

		2010		2011		2012	
Nombre de jeunes en premier accueil		515 000		487 000		507 000	
		Nombre	Part (en %)	Nombre	Part (en %)	Nombre	Part (en %)
<b>Débouchés dans les 6 premiers mois</b>	Toute forme d'emploi.....	139 000	27,0	133 000	27,4	129 000	25,4
	Emploi classique.....	107 000	20,7	100 000	20,6	95 000	18,7
	Emploi aidé.....	19 000	3,7	20 000	4,0	21 000	4,1
	Emploi en alternance.....	17 000	3,4	18 000	3,8	18 000	3,5
	Formation.....	83 000	16,1	74 000	15,2	75 000	14,8
	Rescolarisation.....	13 000	2,5	13 000	2,7	11 000	2,1
	Immersion en entreprise.....	23 000	4,4	23 000	4,7	26 000	5,2

\* Les pourcentages ne se cumulent pas. Un même jeune peut par exemple accéder à un emploi et à une formation dans les 6 mois suivant son premier accueil, ou à un emploi aidé et un emploi classique.

Lecture : 25,4 % des jeunes en premier accueil au cours de 2012 ont accédé dans les 6 mois à un emploi de toute forme (classique, aidé ou en alternance).

Champ : ensemble des jeunes en premier accueil en 2010, 2011 et 2012 ; France entière.



Source : Parcours 3 (extraction octobre 2013) ; traitement Dares.

ayant rencontré au moins six fois leur conseiller dans l'année s'est accrue : de 27 % en 2011 à 30 % en 2012 pour les jeunes n'ayant pas eu leur baccalauréat (niveau IV sans diplôme), de 29 % à 34 % pour les jeunes de niveau V sans diplôme et de 31 % à 34 % pour les jeunes de niveau Vbis et VI.

Quant aux jeunes diplômés (bacheliers et diplômés universitaires), ils ont rencontré aussi souvent leur conseiller référent. Ainsi, en 2012 comme en 2011, 24 % des jeunes bacheliers ont été reçus au moins six fois en entretien individuel dans les douze mois qui ont suivi leur premier accueil (tableau 4).

Dans l'ensemble, 12 % des jeunes accueillis pour la première fois au 1<sup>er</sup> semestre 2012 ont eu au moins dix entretiens en un an, contre seulement 10 % au 1<sup>er</sup> semestre 2011.

### Une dégradation de l'accès à l'emploi dans les six premiers mois de suivi

Pour les 507 000 jeunes reçus en premier accueil dans le réseau en 2012 (3), les débouchés dans les six premiers mois de suivi sont moins bons qu'un an auparavant. Seuls 25,4 % ont accédé à au moins un emploi au cours de ce semestre : c'est 2 points de moins qu'en 2011 (tableau 5). Le recul de l'accès à l'emploi « classique » explique l'essentiel de cette baisse. Dans les six mois suivant le premier accueil, seuls 18,7 % des jeunes ont accédé à un tel emploi en 2012 contre 20,6 % un an plus tôt. L'accès à l'alternance s'est aussi légèrement érodé, passant de 3,8 % à 3,5 %.

La formation et la reprise d'études dans les six premiers mois de suivi sont aussi moins fréquentes. Seuls l'accès à l'emploi aidé et l'immersion en entreprise progressent très légèrement, avec une part en hausse de respectivement de 0,1 point et 0,5 point.

### Des disparités régionales importantes des taux d'accès à la formation et à l'emploi

Dans les six premiers mois de suivi par les missions locales, les taux d'accès à l'emploi les plus élevés sont observés dans le Limousin (36,5 %) ainsi qu'en Basse-Normandie, Champagne-Ardenne et Auvergne où ils dépassent 30 %. Ces taux sont un peu en deçà de la moyenne, entre 21 % et 23 %, en Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Nord-Pas-de-Calais et sont particulièrement faibles dans les Dom (8 % à 14 %, hors Mayotte), (tableau 6).

En France métropolitaine, les taux d'accès à une formation dans les six mois en 2012 sont les plus élevés en Lorraine (25 %) et en Provence-Alpes-Côte d'Azur (22 %) et les plus faibles en Poitou-Charentes, Picardie et Bourgogne (moins de 10 %). Dans les Dom, la Guyane et surtout Mayotte, se distinguent par un recours important à la formation (respectivement 19 % et 39 %).

Ces disparités régionales importantes s'expliquent par des contextes plus ou moins favorables sur le marché du travail, par des différences concernant les profils des jeunes accueillis (niveau d'étude, âge moyen, nationalité...) et par l'hétérogénéité des structures. La taille moyenne des missions locales, leurs moyens financiers, leur organisation et leur offre de services aux jeunes peuvent varier fortement d'une région à l'autre.

Ces débouchés sont toutefois à interpréter avec prudence car, comme signalé précédemment, près du quart des jeunes en premier accueil n'ont pas de réel suivi dans le réseau dans l'année qui suit ce premier entretien individuel (tableau 4). Les situations de ces jeunes en terme d'emploi ou de formation sont donc mal connues des conseillers.

(3) Les données de l'année 2013 ne sont pas encore disponibles car le calcul des indicateurs des tableaux 5 et 6 nécessitent un recul de 6 mois et une stabilisation des données de 3 mois. Les données des tableaux 5 et 6 pour l'année 2013 seront donc disponibles à l'automne 2014.

Lionel BONNEVILLE (Dares).

Tableau 6 • Accès à l'emploi et à la formation dans les 6 mois suivant le premier accueil en 2012 par région\*



	Nombre de jeunes en premier accueil	Débouchés dans les 6 premiers mois (en %)				
		Toute forme d'emploi	Dont :			Formation
			emploi « classique »	emploi aidé	alternance	
Alsace.....	11 217	28,5	21,6	4,5	3,5	15,0
Aquitaine.....	25 847	29,6	22,3	3,6	4,6	17,9
Auvergne.....	10 087	30,0	21,1	4,7	5,3	16,3
Basse-Normandie.....	10 471	30,9	21,6	6,7	3,9	15,1
Bourgogne.....	13 030	26,0	18,0	4,4	4,4	9,1
Bretagne.....	22 930	26,5	21,0	2,8	3,6	18,4
Centre.....	18 318	28,9	22,6	3,0	4,2	12,9
Champagne-Ardenne.....	11 718	30,6	23,4	4,1	4,0	15,8
Corse.....	2 291	26,9	17,8	4,2	5,3	17,0
Franche-Comté.....	7 671	26,0	17,9	5,4	3,8	13,4
Haute-Normandie.....	14 626	28,5	21,0	5,6	2,9	10,4
Ile-de-France.....	84 054	23,5	18,1	3,2	2,7	14,1
Languedoc-Roussillon.....	25 874	24,0	16,2	4,4	4,0	12,8
Limousin.....	4 639	36,5	28,1	2,5	6,8	14,2
Lorraine.....	14 431	27,0	18,4	5,1	4,4	24,7
Midi-Pyrénées.....	18 585	25,5	16,8	6,4	3,3	13,4
Nord-Pas-de-Calais.....	38 424	21,0	14,3	3,9	3,4	16,5
Pays-de-la-Loire.....	24 375	27,2	21,2	4,2	2,8	13,5
Picardie.....	16 314	29,4	20,6	6,7	3,1	8,2
Poitou-Charentes.....	13 828	29,1	21,0	4,6	4,5	7,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur.....	45 514	22,4	17,1	2,7	3,2	21,8
Rhône-Alpes.....	48 912	28,5	22,0	4,6	2,9	11,3
<b>France métropolitaine.....</b>	<b>483 156</b>	<b>26,1</b>	<b>19,3</b>	<b>4,1</b>	<b>3,5</b>	<b>14,8</b>
Guadeloupe.....	4 644	7,9	2,9	2,6	2,5	8,9
Guyane.....	2 173	12,3	6,3	4,4	1,7	18,6
Martinique.....	4 618	10,7	6,7	1,9	2,2	10,9
Mayotte.....	1 219	3,2	1,7	1,6	0,0	39,4
Réunion.....	11 435	14,4	6,0	3,9	4,8	16,0
<b>Ensemble départements d'outre-mer.....</b>	<b>24 089</b>	<b>11,7</b>	<b>5,3</b>	<b>3,2</b>	<b>3,4</b>	<b>15,0</b>
<b>France entière.....</b>	<b>507 245</b>	<b>25,4</b>	<b>18,7</b>	<b>4,1</b>	<b>3,5</b>	<b>14,8</b>

\* Les pourcentages ne se cumulent pas. Un même jeune peut par exemple accéder à un emploi et à une formation dans les 6 mois suivant son premier accueil.

Lecture : en France, 18,7 % des jeunes en premier accueil en 2012 ont accédé à un emploi classique dans les 6 mois suivant leur premier accueil.

Champ : ensemble des jeunes reçus en premier accueil en 2012 ; France entière.

Source : Parcours 3 (extraction octobre 2013) ; traitement Dares.

## Pour en savoir plus

- [1] Bonneville L. (2014), « Le contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis) en 2011 et 2012 : moins de jeunes accompagnés, pendant moins longtemps, et moins de sortants vers l'emploi durable », *Dares Analyses* n° 027, avril.
- [2] Bonneville L. (2012), « Le contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis) : moins d'emploi à la sortie du Civis en 2009 et 2010 », *Dares Analyses* n° 008, janvier.
- [3] Minni C., Pommier P. (2013), « Emploi et chômage des 15-29 ans en 2012 », *Dares Analyses* n° 073, novembre.
- [4] Minni C., Pommier P. (2012), « Emploi et chômage des 15-29 ans en 2011 », *Dares Analyses* n° 090, décembre.
- [5] Bonneville L. (2013), « L'activité des missions locales et PAIO en 2011 : des contrats de travail plus nombreux pour les jeunes suivis par le réseau », *Dares Analyses* n° 034, juin.
- [6] Beauvoir R., Minni C., NGuyen L., Remy V., Chanteloup G., Rey M. (2013), « Emploi, chômage, population active : bilan de l'année 2012 », *Dares Analyses* n° 037, juin.
- [7] Finot J. (2012), « L'intérim en 2011 : croissance soutenue », *Dares Analyses* n° 042, juin.
- [8] Finot J. (2013), « L'intérim en 2012 : fort repli du travail temporaire », *Dares Analyses* n° 044, juillet.
- [9] Sanchez R. (2013), « Le contrat de professionnalisation en 2012 : des embauches en baisse et des contrats plus courts », *Dares Analyses* n° 075, décembre.
- [10] Sanchez R. (2014), « L'apprentissage en 2012. Quasi stabilité des entrées, hausse de la part des contrats courts », *Dares Analyses* n° 042, juin.
- [11] Bahu M. (2014), « Les contrats d'aide à l'emploi en 2012 : des entrées en hausse et des contrats toujours ciblés sur les publics en difficulté », *Dares Analyses* n° 021, mars.
- [12] Avenel M., Bahu M. (2013), « L'insertion par l'activité économique en 2011 : hausse globale des embauches malgré une légère diminution dans les entreprises d'insertion », *Dares Analyses* n° 063, octobre.

## Références législatives

- [C1] Circulaire DGEFP n° 2005-09 du 19 mars 2005, relative à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.
- [C2] Circulaire DGEFP n° 2010-12 du 25 mars 2010, relative à la mise en œuvre de l'accord-cadre de cotraitance entre l'Etat (DGEFP), Pôle emploi et les missions locales.
- [C3] Circulaire DGEFP n° 2011-03 du 19 janvier 2011, relative à la mise en œuvre des mesures en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes, dans le cadre du programme 102 de la mission budgétaire Travail et Emploi.
- [C4] Circulaire DGESCO n° 2011-28 du 9 février 2011, relative à la lutte contre le décrochage scolaire.
- [D1] Décret n° 2011-128 du 31 janvier 2011, relatif à l'expérimentation d'un revenu contractualisé d'autonomie.
- [A1] Arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2013 fixant la liste des territoires concernés par l'expérimentation de la garantie jeunes.

## LES OUTILS MOBILISÉS PAR LES MISSIONS LOCALES POUR L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DES JEUNES EN DIFFICULTÉ

Le réseau des missions locales a pour mission d'aider les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion sociale et professionnelle. Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, il dispose de 444 structures réparties sur tout le territoire français dans lesquelles les jeunes sont informés, conseillés et, au besoin, accompagnés afin de faciliter leur accès à l'emploi. Outre le recours aux dispositifs usuels de la politique de l'emploi et de la formation (contrats aidés, contrats en alternance, stages de formation notamment des conseils régionaux...), les missions locales peuvent mobiliser différents outils d'accompagnement des jeunes en difficulté d'insertion.

### Le contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis)

Depuis avril 2005, le réseau des missions locales et des permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) s'est vu confier la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement Civis (circulaire DGEFP du 19 mars 2005 [C1]). À cette occasion, 2 000 postes de référents supplémentaires ont été créés dans le réseau pour garantir aux jeunes sans qualification un accompagnement personnalisé et renforcé.

Le Civis a pour objectif principal l'accompagnement des jeunes en difficulté vers l'emploi durable (CDI ou CDD de plus de six mois, hors contrats aidés du secteur non marchand). Il concerne les jeunes de 16 à 25 ans, sans qualification ou de niveau bac+2 non validé. Chaque jeune a un conseiller référent unique qu'il rencontre régulièrement. Il existe des modalités spécifiques renforçant l'accompagnement pour les jeunes n'ayant pas atteint la dernière année de CAP ou de BEP (niveau VI et V bis) et, depuis le 15 juin 2006, pour les jeunes ayant atteint la dernière année de CAP ou de BEP sans obtenir le diplôme (niveau V sans diplôme). Pour les jeunes en accompagnement renforcé, la fréquence des entretiens est hebdomadaire les trois premiers mois, puis mensuelle. La durée du Civis de droit commun est de un an, renouvelable une fois. Celle du Civis renforcé est de un an, renouvelable autant de fois que nécessaire ou jusqu'au 26<sup>e</sup> anniversaire.

Depuis 2008, chaque année, des objectifs chiffrés sont donnés aux structures dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs. En 2010 et 2011, ils ont fait l'objet de circulaires (circulaires DGEFP du 21 janvier 2010 [C2] et du 19 janvier 2011 [C3]) fixant des objectifs :

- en terme d'accès à l'emploi en sortie de Civis (40 % d'accès à l'emploi durable en 2010 et 2011) ;
- en terme de volume d'entrées (200 000 en 2010, puis 160 000 en 2011).

Ces objectifs sont dans les deux cas assortis de recommandations sur la mise en œuvre de l'accompagnement :

- pas de jeunes en Civis sans proposition pendant trois mois ;
- réduction des durées moyennes passées en Civis.

### Le projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) et la cotraitance

Pôle emploi met en œuvre pour tous les demandeurs d'emploi, un programme d'accompagnement vers l'emploi durable, le projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE).

Pour les jeunes de moins de 26 ans, Pôle emploi a un accord de cotraitance avec les missions locales. La mise en œuvre du PPAE repose sur les deux réseaux. Chaque année, Pôle emploi oriente vers les missions locales les jeunes les plus éloignés de l'emploi, ayant un besoin spécifique d'accompagnement, pour la mise en œuvre de leur PPAE. Ces jeunes ont accès à l'ensemble de l'offre de service des missions locales, et à ce titre, peuvent par exemple entrer en Civis.

La circulaire DGEFP du 25 mars 2010 ([C2]) précise les modalités de mise en œuvre de l'accompagnement et la volumétrie de jeunes concernés ; en 2013, 200 000 jeunes ont été accompagnés (tableau A).

### La « garantie jeunes » : une expérimentation et une évaluation

La garantie jeune ([A1]) s'inscrit dans la dynamique de la garantie européenne pour la jeunesse décidée par le Conseil européen qui a pour ambition de proposer rapidement des solutions aux jeunes sortis du système éducatif. Le dispositif « garantie jeune » concerne les 18-25 ans en situation de précarité, sans emploi et sans formation. Il est mis en place à titre expérimental depuis l'automne 2013 dans dix territoires pilotes (tableau B) puis sera étendu à dix territoires supplémentaires à compter de 2015.

La garantie jeune se compose :

- d'un accompagnement renforcé par les missions locales ;
- d'une garantie de ressources en appui de cet accompagnement.

Tableau B • Garantie jeunes : territoires pilotes en 2013

Département	Zone d'expérimentation
Allier	Tout le département
Aude	Tout le département
Bouches-du-Rhône	Les territoires des missions locales de Marseille, Berre-l'Étang, Martigues et La Ciotat (Marseille Provence Métropole)
Eure	Tout le département
Finistère	Tout le département
Côtes d'Armor	Le territoire de la mission locale Centre Ouest Bretagne
Lot-et-Garonne	Tout le département
Puy-de-Dôme	Le territoire de la permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation d'Ambert, des missions locales de Clermont Ferrand, Cournon d'Auvergne et de Thiers
Seine-Saint-Denis	Les territoires des missions locales de la Mire (Bobigny, Drancy et Le Blanc-Mesnil), Bondy, Montreuil et Pantin (communauté d'agglomération Est Ensemble)
Réunion	Tout le département
Vaucluse	Tout le département
Vosges	Tout le département

Champ : première vague de l'expérimentation garantie jeune.

Source : arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2013 fixant la liste des territoires concernés par l'expérimentation de la garantie jeune.

### Le revenu contractualisé d'autonomie (RCA)

L'expérimentation du revenu contractualisé d'autonomie (RCA), mise en place par la loi du 30 décembre 2009, et dont les modalités ont été précisées par le décret n° 2011-128 du 31 janvier 2011 ([D1]), se décline en deux volets :

- un volet destiné aux jeunes en insertion accompagnés par les missions locales (RCA - ML) ;
- un volet destiné aux jeunes diplômés d'au moins une licence et inscrits depuis plus de 6 mois à Pôle emploi (RCA - JD).

Tableau A • Jeunes accompagnés en projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE)

	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de jeunes en PPAE.....	200 000	202 000	192 000	207 000	200 000

Champ : ensemble des jeunes accompagnés en PPAE dans le réseau entre 2009 et 2013 ; France entière.

Source : Parcours 3 (extractions octobre 2013 et avril 2014) ; traitement Dares.



## Encadré 1 (suite et fin)

Il s'agit d'expérimenter le versement d'une allocation mensuelle, cumulable avec d'éventuelles ressources d'activité, formalisée par la signature d'un contrat d'accompagnement sur une durée déterminée. Ces deux expérimentations diffèrent par le public visé, les acteurs de la mise en oeuvre et la durée du contrat.

4 400 jeunes accompagnés par les missions locales sont entrés en RCA entre avril et juin 2011 [1].

### **L'accord national interprofessionnel (ANI) du 7 avril 2011**

Le 7 avril 2011, les partenaires sociaux ont conclu un accord national interprofessionnel (ANI) pour le financement de l'accompagnement renforcé de jeunes ayant des difficultés d'accès à l'emploi. Il s'agit de favoriser l'accès à un emploi durable ou d'accompagner un projet de création d'entreprise. Trois publics sont ciblés par cet accord :

- les jeunes décrocheurs, sortis du système éducatif sans qualification ou sans diplôme ;
- les jeunes qui, ayant intégré un cursus dans l'enseignement supérieur, rencontrent des difficultés à s'insérer professionnellement ;
- les jeunes diplômés qui rencontrent des difficultés récurrentes pour accéder à un emploi durable.

L'article 1 de l'accord concerne 20 000 jeunes décrocheurs (1) : c'est « l'ANI décrocheurs » qui est mis en oeuvre par les missions locales ([C4], [1]). Il prévoit un accompagnement renforcé qui s'inscrit dans l'organisation de la lutte contre le décrochage scolaire. Il concerne donc les jeunes sortis du système éducatif sans qualification ou sans diplôme (y compris ceux dont le contrat en alternance a été rompu), c'est-à-dire les jeunes de niveau IV ou inférieur, sans diplôme de niveau V. Chaque jeune est suivi par un conseiller référent unique avec qui il a des entretiens fréquents et réguliers.

### **L'immersion en entreprise**

L'immersion en entreprise est un stage en entreprise non rémunéré s'adressant aux jeunes de plus de 16 ans ou aux adultes chômeurs. Des périodes d'immersion en entreprise sont aussi possibles au cours de contrats aidés du secteur non marchand. L'objectif est de découvrir une entreprise, d'explorer un ou plusieurs métiers, de confirmer un projet professionnel, de repérer ses capacités ou les compétences nécessaires. Le stage, d'une durée de 1 à 3 semaines, s'inscrit dans un parcours de formation qui permettra d'obtenir un diplôme ou dans un parcours d'insertion qui permettra d'accéder à l'emploi.

### **Le parrainage**

Le parrainage permet à des jeunes en insertion, de profiter de l'expérience, du savoir-faire et de la disponibilité de bénévoles retraités ou actifs, pour la recherche d'un emploi, d'un contrat en alternance ou d'un stage. En lien avec le conseiller de la mission locale, le parrain apporte son soutien et des conseils pour aider le jeune à mieux connaître les filières et les métiers de l'entreprise et préparer une candidature ou un entretien d'embauche. Expérimentées dès 1993 par quelques missions locales, les actions de parrainage se sont étendues progressivement à tous les territoires avec le soutien du ministère de l'emploi et des conseils régionaux. Aujourd'hui, certains employeurs s'engagent aussi dans le dispositif pour permettre à leurs salariés de parrainer des jeunes pendant leur temps de travail (GDF-SUEZ, CARREFOUR, MEDIAPOST,...).

### **Les partenariats avec les grandes entreprises**

Pour permettre l'accès à l'entreprise des jeunes peu ou pas qualifiés, en particulier ceux résidant en zone urbaine sensible (Zus) et bénéficiaires du Civis, les missions locales développent depuis 2006 des partenariats avec de grandes entreprises (groupe Carrefour, SNCF, Veolia Environnement, Marine Nationale...). L'objectif est de favoriser le recrutement des jeunes accompagnés par les missions locales en répondant aux besoins de l'entreprise et de mieux informer les jeunes et leurs conseillers sur les métiers et les filières qui recrutent.

### **Les plateformes de vocation**

En partenariat avec Pôle emploi, il s'agit de permettre aux entreprises de recruter dans les métiers en tension, par une méthode de mise en situation, plus favorable aux jeunes en échec scolaire. Pour l'entreprise l'avantage est d'élargir la recherche de candidats en privilégiant le repérage des habiletés nécessaires au poste de travail proposé. Les candidats étant recrutés sur la réussite à des tests pratiques, la méthode favorise les jeunes non qualifiés et non diplômés.

(1) Un avenant signé en 2013 permet de financer l'accompagnement de 20 000 jeunes supplémentaires dans les mêmes conditions.

## Encadré 2

### DÉFINITIONS ET SOURCE

#### **Définitions**

Les jeunes sont dits « en contact » une année donnée lorsqu'ils ont été en relation, au moins une fois dans l'année, avec une mission locale, éventuellement par l'intermédiaire d'un tiers, et ce par quelque moyen que ce soit : entretien individuel, atelier, information collective, téléphone, lettre, intermédiation...

Les jeunes sont dits « reçus en entretien » lorsqu'ils ont bénéficié durant l'année d'au moins un entretien individuel ou participé à un atelier ou une information collective.

Les jeunes sont dits « accueillis pour la première fois » ou « reçus en premier accueil » ou simplement « en premier accueil » lorsqu'ils ont bénéficié pour la première fois au cours de l'année d'un entretien individuel avec un conseiller du réseau des missions locales.

#### **L'application Parcours 3**

Les missions locales disposent de l'application Parcours 3 depuis 2003 pour gérer les dossiers des jeunes accueillis et notamment ceux qui bénéficient des programmes d'accompagnement renforcé. Cette application est utilisée quotidiennement pour la saisie des dossiers des jeunes par l'ensemble des conseillers des missions locales. Elle permet de décrire précisément les caractéristiques individuelles des jeunes, les situations qu'ils occupent sur le marché du travail, les services dont ils bénéficient.

Les remontées mensuelles d'information au niveau régional et au niveau national permettent des études à un niveau plus agrégé. Pour s'assurer de la qualité des données, des contrôles de cohérence et une charte de saisie ont été conçus pour corriger et homogénéiser les comportements de saisie sur l'ensemble du territoire.